

RM121  
F66  
1878  
T.2

# TRAITÉ

DE

## THÉRAPEUTIQUE APPLIQUÉE

---

### DEUXIÈME PARTIE

---

#### MÉDICATIONS ÉTIOCRATIQUES

---

Nous avons étudié, dans la première partie de cet ouvrage, les modalités diverses que l'on peut imprimer aux fonctions dans un but thérapeutique; nous avons maintenant à envisager l'action du médecin sous un nouvel aspect, c'est-à-dire dans ses rapports avec la neutralisation des causes de maladies ou d'éléments morbides ayant réalisé déjà leurs effets.

Je donnerai le nom d'*étiocratiques* (de *αἰτία*, cause, et *κρατίζειν*, dominer), aux médications qui disposent d'agents pharmacologiques s'adressant à la cause même des maladies ou des éléments de maladies, la détruisant ou la neutralisant. Elles ont trait à ce que, dans le langage de l'École de Montpellier, l'on appelle les *indications causales*. Ce mode particulier de l'intervention thérapeutique constitue non pas la partie la plus difficile, mais la partie la plus héroïque de l'art de guérir, et la médecine oppose avec autorité l'action si efficace et si sûre des agents qui constituent ces médications aux contempteurs de sa certitude.



Les maladies qui *font espèce*, c'est-à-dire qui ont une étiologie unique, propre, n'appartenant qu'à elles, sont seules justiciables de l'action des *étioocratiques*. A la spécificité étiologique correspond la spécificité pharmacologique. Les nosologistes qui repoussent la première sont conduits à nier également la seconde, et ils considèrent la médecine des spécifiques comme grossière et inavouable. L'école thérapeutique qui prétend mettre une prémisses physiologique à la base de toute prescription peut s'insurger contre la médecine des *anti*; elle est obligée d'en subir le joug comme la médecine traditionnelle. Les médications biocratiques que j'ai étudiées dans le premier volume constituent le champ dans lequel ses prétentions doivent se limiter; là, elle est principalement scientifique; ici il lui faut, quoi qu'il en coûte à son orgueil, demeurer principalement empirique. Là, elle *interprétait*; ici, elle *constate*, rôle plus humble, mais qui est le seul utile, parce qu'il est le seul en rapport avec la nature des problèmes que l'observation des malades lui présente.

Remarquons bien, toutefois, que les médications étioocratiques, ne s'adressant qu'à la cause même des maladies spécifiques, ne suffisent pas à leur curation. Ces causes, en effet, ne sortent de la virtualité qu'en mettant en jeu des propriétés physiologiques, et, à côté du médicament étioocratique, il y a place pour des médications biocratiques diverses, se proposant de ramener à son type normal cette physiologie troublée.

Cette notion du rôle restreint des spécifiques est la clef, en quelque sorte, du traitement des maladies chroniques, et nous la rappellerons à chaque pas de cette étude. Un spécifique, en neutralisant un miasme, une diathèse, un virus, ne guérit pas une maladie miasmatisée, diathésique, virulente; il la fait rentrer seulement dans la pathologie commune et la rend susceptible de guérir par les moyens communs, non spécifiques. Il ne faut donc demander aux étioocratiques que ce qu'ils peuvent donner.

J'ai proposé, dans un autre livre destiné à servir d'introduction à celui-ci (*Principes de thérapeutique générale, ou le Médicament étudié aux points de vue physiologique, posologique et clinique*; Paris, MDCCCLXXV, p. 342), de subdiviser ainsi ce groupe de médications :

- 1° Neutralisants de diathèses;
- 2° Neutralisants de miasmes;
- 3° Neutralisants de virus;
- 4° Neutralisants de venins;
- 5° Neutralisants physico-chimiques ou antidotes;
- 6° Neutralisants physiologiques ou antagonistes;
- 7° Neutralisants de parasites.

C'est dans cet ordre que nous allons étudier les médications étioocratiques et les agents les plus importants qu'elles mettent en œuvre. Il demeure bien entendu qu'en employant ce mot de *neutralisants*, nous ne prétendons en rien, sauf pour le cinquième groupe, qu'il s'agisse ici d'une *neutralisation* au sens chimique du mot, se passant dans l'organisme sans le mettre en jeu lui-même. L'absence d'un mot rendant mieux notre pensée nous a obligé à adopter celui-ci, et nous devons prévenir du sens que nous lui attribuons.

## LIVRE PREMIER

### NEUTRALISANTS DE DIATHÈSES

La diathèse est cette disposition, héréditaire ou acquise, de l'économie, qui peut exister longtemps, si ce n'est indéfiniment, à l'état virtuel; mais qui, se réalisant par des manifestations diverses, les réunit toutes par une ressemblance de physionomie et d'impressionnabilité aux mêmes agents médicamenteux: double caractère qui accuse en elles une origine et une racine communes.

Les diathèses, ces *tempéraments morbides*, pour me servir de l'expression heureuse de Jaumes, ne sont pas habituellement contagieuses et ne se transmettent que par voie d'hérédité; encore la diathèse pyogénique ou purulente, la diathèse érysipélateuse et la diathèse scorbutique, ne sortent-elles pas de la sphère individuelle; elles y épuisent leur action et ne peuvent influencer l'œuf humain que dans le sens d'une débilité banale, sans caractérisation spécifique. J'appellerais volontiers ces trois diathèses: *diathèses mineures*, par opposition au mot de *diathèses capitales* (scrofuleuse, tuberculose, cancer, herpétisme).

Les diathèses ont la propriété de se transformer par l'hérédité, soit qu'elles contractent des alliances entre elles et produisent des formes composites, indécises; soit qu'elles se neutralisent partiellement ou se corroborent par les croisements. Cette étude sur les métamorphoses des diathèses, à peine ébauchée aujourd'hui, est appelée à jeter une vive lumière sur le traitement des maladies chroniques. C'est de cette façon que j'explique l'action anti-diathésique générale de la plupart des médicaments désignés sous le terme impropre d'*altérants*: iode, mercure, soufre, or,



arsenic, etc., et auxquels l'expérience clinique a reconnu la propriété de guérir les maladies diathésiques. Qui pourrait affirmer que, si telle scrofule guérit mieux par l'iode, telle autre par l'or, telle autre par le soufre, cette particularité, au lieu de s'expliquer par des différences d'impressionnabilité individuelle, des aptitudes médicamenteuses idiosyncrasiques, ne dépend pas plutôt de ce que la scrofule est pure dans le premier cas ; qu'elle tient de l'hérédité quelque chose de syphilitique dans le second ; que, dans le troisième, elle est de souche herpétique ?

Les diathèses auxquelles s'adressent des médications étiocratiques sont : 1° la diathèse scrofuleuse ; 2° la diathèse tuberculeuse ; 3° la diathèse cancéreuse ; 4° les diathèses rhumatismale et goutteuse ; 5° la diathèse herpétique ; 6° la diathèse pyogénique ou purulente ; 7° la diathèse érysipélateuse ; 8° la diathèse scorbutique.

## SECTION PREMIÈRE

### MODIFICATEURS DE LA SCROFULE

La nature diathésique de la scrofule ne saurait être mise en doute. Quand on voit un groupe de lésions, affectant des organes et des systèmes anatomiques différents, présenter une parenté symptomatique qui montre bien qu'elles obéissent à une cause générale qui leur est commune, se remplacer les unes les autres, céder en même temps à des modificateurs hygiéniques ou médicamenteux qui n'auraient certainement aucune prise sur elles, si on les supposait détachées de la diathèse commune à laquelle elles se rattachent, on est bien obligé de reconnaître que le broussaisisme, qui ne voyait dans les lésions strumeuses que des inflammations chroniques sans spécificité, n'empruntant leur physionomie particulière qu'aux propriétés du système dans lequel elles siègent ; que l'École italienne, qui ne voit également dans la scrofule que des *adéno-lymphangites* successives, etc., sont impuissants à donner une idée de la nature réelle de cette *affection*, aussi bien que du mode d'action des agents qui déploient contre elle une efficacité habituelle.

Le plus grand nombre des médecins qui ont eu recours à l'iode, au brome, au baryum, etc., contre la scrofule, ont eu la pensée que ces médicaments n'agissaient qu'en modifiant l'état général scrofuleux, en émancipant, par suite, les lésions locales

du joug de la diathèse et en leur permettant de guérir, dès lors, sous l'influence des médicaments *communs*, non spécifiques. Sans doute, il y a de l'inflammation là où une glande suppure et s'ulcère ; mais c'est une inflammation d'une nature particulière, et qui, au lieu de se résoudre, tendra à se perpétuer et à se reproduire sous l'influence du vice diathésique qui l'a fait naître. Au reste, cette notion ressort, avec la plus grande évidence, de l'examen des faits cliniques qui nous montrent tous les jours les ophthalmies, les dermatoses, les scrofulides, les engorgements lymphatiques ou glandulaires, les altérations du système osseux obéissant à l'influence d'un même traitement général par l'or, l'iode, le brome, le baryum, etc., lesquels modifient la diathèse strumeuse.

Une question clinique d'un grand intérêt est celle qui est relative aux rapports du lymphatisme avec la scrofule. On ne peut contester que la scrofule a une prédilection singulière, si ce n'est exclusive, pour le tempérament lymphatique ; mais on ne saurait aller plus loin et rien ne légitime l'opinion qui considère le lymphatisme comme un premier degré de la scrofule. Il en est toutefois une prédisposition évidente, je dirai presque nécessaire ; et en combattant le lymphatisme chez des sujets que l'hérédité voue à la scrofule, on peut en retarder, en atténuer, en empêcher même parfois la réalisation. Mais, et c'est là la grande différence du lymphatisme et de la scrofule, la thérapeutique du premier est *banale*, si je puis ainsi dire, et pourrait à la rigueur se passer des médicaments que l'on adresse à la scrofule, tandis que le traitement de cette dernière repose principalement sur les moyens pharmacologiques, et accessoirement sur ceux qu'on tire de l'hygiène.

Nous allons étudier, dans deux chapitres séparés, les *médicaments* antiscrofuleux et le *régime* antiscrofuleux.

## CHAPITRE PREMIER

### Médicaments antiscrofuleux

Dans le nombre considérable des médicaments que l'on a successivement opposés à la scrofule, nous ne signalerons que les iodiques, les bromiques, les barytiques, les auriques, les mercuriaux, les sulfureux, l'huile de foie de morue, le chlorure de sodium, les ciguës, les préparations de noyer et divers autres antiscrofuleux végétaux d'une valeur contestable, tels que le ményanthe ou trèfle d'eau, le cresson, le raifort, etc.



ARTICLE I<sup>er</sup>. — IODIQUES

La réputation de l'iode comme médicament antiscrofuleux est tellement bien établie, elle est tellement consentie par l'immense majorité des praticiens, qu'il serait véritablement bien inutile d'accumuler de nouvelles preuves autour de cette vérité thérapeutique. Coindet, et après lui Brera, Baudelocque, mais surtout Lugol, ont eu le mérite de cette introduction de l'iode dans la thérapeutique de la scrofule, et il n'est peut-être pas aujourd'hui un strumeux qui ne soit ou n'ait été soumis à l'action des iodiques. Nous n'insisterons donc pas sur cette propriété de l'iode, aujourd'hui complètement démontrée, et nous nous contenterons de signaler les reproches qui lui ont été adressés et qui seraient de nature à jeter quelque discrédit sur un médicament aussi utile et aussi usuel.

On l'a accusé d'exercer une action atrophiante sur les testicules et les mamelles. Nous avons dit déjà ce qu'il faut penser de cette action de l'iode au point de vue thérapeutique : elle est réelle, mais elle ne se produit que quand l'économie est saturée d'iode, c'est-à-dire dans l'état de *cachexie iodique*; avec les doses ordinaires, on n'a rien de semblable à redouter. (Voy. t. I, p. 721.)

En 1858, Rilliet (de Genève) adressa à l'Académie de médecine un travail relatif à l'intoxication iodique, qu'il décrivait sous le nom d'*iodisme constitutionnel*. Cet état, caractérisé par de l'amaigrissement, de la boulimie, des palpitations, de l'érythème nerveux, pourrait être confondu avec la phthisie, le diabète latent, diverses maladies organiques, et se produirait surtout sous l'influence des petites doses longtemps prolongées. Une discussion académique, soulevée le 28 février 1860 par un rapport de Trousseau sur le travail de Rilliet, n'a pas certainement infirmé complètement les observations de ce dernier médecin relativement à l'iodisme constitutionnel, mais elle a démontré au moins la rareté de cet accident et la nécessité de ne pas en tenir compte, lorsqu'un traitement iodique est bien indiqué. On connaît, au reste, maintenant, la physionomie de l'iodisme, et, dès qu'on en constate les premiers signes, on diminue les doses si on ne les suspend complètement. Quel est, d'ailleurs, le médicament qui ne fait pas payer ses avantages par quelques inconvénients et dont l'emploi ne demande pas à être surveillé attentivement? Trousseau et Pidoux disent justement à ce propos : « Il en est de l'iode comme du mercure. Si ce dernier médicament est administré imprudemment, il peut causer

des accidents qui ne sont pas sans gravité, mais ce n'est pas une raison pour rayer du catalogue de la matière médicale l'un des agents les plus puissants et les plus utiles. D'une part, on ne peut le nier, il est des constitutions qui ne peuvent tolérer de faibles doses d'iode, mais ces cas sont rares; d'autre part, les personnes les plus robustes peuvent, quand le médicament est administré par une main imprudente, éprouver des accidents fort sérieux. Tout doit donc être imputé au médecin et non à l'agent de la médication. » (Trousseau et Pidoux, *op. cit.*, t. I, p. 296.)

Au reste, ces *sensitives iodiques*, comme les appelait Rilliet, sont extrêmement rares et on les reconnaît aisément avant que l'iode ait pu produire beaucoup de ravages. On peut donc, en toute sécurité, continuer à recourir aux iodiques dans le traitement de la diathèse scrofuleuse, en tenant compte de ces susceptibilités exceptionnelles. Je connais un médecin, homme de grande taille et d'une constitution vigoureuse, qui ne peut prendre plusieurs jours de suite 30 centigr. d'iodure de potassium sans présenter de l'acné, du coryza et du larmolement iodiques. Par contre, je citerai comme exemple curieux d'*apathie* iodique le fait d'une petite fille de trois ans, pour laquelle j'ai été appelé récemment à Nîmes, et qui, prenant 3 gram. d'iodure de potassium par jour, ne présentait aucune trace d'*iodisme*. Tous les médicaments offrent des exemples analogues de cette bizarrerie idio-syncrasique qui ne se révèle que par la pratique et qui ne saurait détourner de leur emploi.

Il n'y a, en somme, on le voit, dans les accidents imputés à l'iode, rien qui doive faire hésiter dans son emploi quand il est indiqué; on est d'ailleurs averti, et toujours à temps, de suspendre le médicament ou d'en atténuer les doses si ses effets physiologiques dépassent la mesure qu'on veut leur assigner. Je suis convaincu que les caractères de l'iodisme ont été un peu dramatisés, et je me suis demandé souvent si Rilliet n'a pas plusieurs fois confondu ses symptômes avec ceux du goître exophtalmique, maladie dans laquelle on combattait l'hypertrophie thyroïdienne par l'iode avant que Basedow ne l'eût fait connaître comme une entité morbide particulière.

Tout le monde emploie les iodiques dans le traitement des maladies scrofuleuses, mais cette médication a été encore très-imparfaitement étudiée. On ne sait pas, par exemple, si l'iode en nature et l'iodure de potassium déploient la même efficacité contre la scrofule tertiaire; on emploie indistinctement telle ou telle préparation iodique; on substitue indifféremment à l'iode les autres neutralisants de la scrofule; et cependant il est très-



permis de penser qu'ils servent de base à des médications rapprochées, sans doute, mais non identiques. Les points de la thérapeutique que l'on croit les mieux établis sont souvent ceux qui appellent le plus de recherches.

L'iode s'emploie à l'intérieur et à l'extérieur (\*). *Tout est scrofule chez un scrofuleux.* L'organisme, en puissance de cette diathèse, évolue dans tous ses actes suivant un mode particulier, et l'inflammation, l'ulcération, l'induration, les diverses formes dermatologiques, prennent le caractère scrofuleux et obéissent aux modificateurs de la scrofule; et de là le nombre infini des cas dans lesquels l'iode est employé soit à l'intérieur soit à l'extérieur, et la multiplicité des formes qu'il revêt. On ne saurait croire que tous ces moyens soient des succédanés, et l'observation arrivera sans doute, plus tard, à déterminer leurs indications spéciales.

Ai-je besoin de répéter que les iodiques, dans les maladies scrofuleuses, n'ont qu'un but, c'est d'émanciper les lésions locales de la peau, des muqueuses, des glandes, des articulations, des os, de la diathèse qui leur imprime une forme et des tendances particulières, de les ramener aux types correspondants de la pa-

(\*) 751. I. *Usage interne.* — L'iode, on le sait, est soluble dans l'alcool et l'éther, soluble dans 50 parties de glycérine, peu soluble dans l'eau, qui n'en dissout que 15 centigr. environ (143 milligr.) par litre; mais l'addition de tannin et d'iodure de potassium augmente beaucoup cette solubilité.

L'iode en nature n'est pas employé à l'intérieur à cause de ses propriétés irritantes locales.

L'eau iodée ordinaire, à 15 centigr. par litre, est ordinairement remplacée par une solution d'iode dans l'eau, maintenue à la faveur de l'iodure de potassium.

La solution de Baudelocque contient 10 centigr. d'iode, 20 centigr. d'iodure de potassium et 500 gram. d'eau. (*Bullet. de therap.*, 1834, t. VI, p. 327.)

Prendre un verre par jour en quatre fois. Chaque verre contient 5 centigr. d'iode métallique et 10 centigr. d'iodure de potassium. Luton (de Reims) a signalé dernièrement la facilité avec laquelle l'iode se dissout dans l'eau de laurier-cerise. Il a profité de cette propriété pour préparer un collyre au 20<sup>e</sup>, qu'il emploie dans les ophthalmies strumeuses.

La teinture d'iode du Codex est au 12<sup>e</sup> (10 gram. d'iode pour 120 gram. d'alcool à 90°). 20 gouttes de teinture d'iode pèsent 40 centigr. et contiennent 3 centigr. d'iode. Quand on prescrit la teinture d'iode à l'intérieur, on donne 1 centigr. et demi d'iode par 10 gouttes.

On administre la teinture d'iode dans une infusion de feuilles de noyer, à la dose de 10 à 20 gouttes par jour; le tannin du noyer maintient la

thologie commune, et que leur emploi n'exclut nullement celui des autres médications. C'est dire que, donner de l'iode à un scrofuleux, c'est ne le soigner qu'en partie.

Les médicaments iodiques employés contre la scrofule sont extrêmement nombreux; j'énumère dans la note ci-dessous ceux qui sont les plus ordinairement employés.

A côté d'eux, il convient de placer les eaux minérales qui, contenant de l'iode, doivent à cette particularité leurs propriétés antiscrofuleuses.

Il n'y a pas, à proprement parler, d'eaux minérales iodurées, c'est-à-dire de sources dans lesquelles l'iode intervient comme seul élément minéralisateur. Là où on le trouve, il est associé à divers autres principes: au soufre, au brome, au chlorure de sodium; mais, comme ces substances ont elles-mêmes la propriété

dissolution de l'iode. C'est l'une des formes auxquelles je donne la préférence; elle a l'avantage d'être d'un dosage facile et peu dispendieuse.

L'iode peut aussi être introduit dans l'huile de morue, aux doses de 1 à 2 centigr. d'iode par 10 grammes d'huile ou par cuillerée à bouche. L'addition d'un peu d'essence d'anis masque l'odeur des deux médicaments.

Le sirop de raifort iodé est une préparation qui doit, en grande partie, son activité antiscrofuleuse à l'iode. Le sirop de raifort composé, dans lequel entrent le cochléaria, le cresson, la racine fraîche de raifort (*Cochlearia armoracia*), les feuilles de ményanthe, l'écorce d'oranges amères, la cannelle, le vin et le sucre blanc, peut être associé à l'iode dans les proportions de 1 centigr. d'iode pour 30 grammes de sirop.

Le sirop de Portal, dont l'usage est si répandu et qui, en dehors du raifort, du cochléaria et du cresson, admet de la gentiane, de la garance et du quinquina, peut aussi servir de dissolvant à l'iode.

Les iodures sont aussi fréquemment employés dans le traitement de la scrofule. Je citerai en particulier:

1<sup>o</sup> L'iodure d'amidon, préconisé par Buchanan; il peut être préparé extemporanément suivant cette formule indiquée par Trousseau et Réveil. (*Traité de l'Art de formuler*; Paris, 1851.)

℞ Amidon.....	10 gram.
Délayez dans	
Eau bouillante.....	500 —
Passez à travers un linge peu serré; ajoutez:	
Teinture alcoolique d'iode	4 —
Sirop de sucre.....	60 —
Dose de 30 à 100 grammes par jour.	

2<sup>o</sup> L'iodure de baryum (Ba I) se donne à la dose de 5 milligr. à 5 centigr. Les propriétés antiscrofuleuses de sa base recommandent cette préparation.

3<sup>o</sup> L'iodure de calcium, aux doses de 20 à 80 centigr. par jour, a été



de combattre la diathèse scrofuleuse et ses manifestations diverses, il y a plutôt avantage qu'inconvénient à ce mélange de médicaments.

Les eaux le plus souvent conseillées dans la scrofule, à titre d'eaux iodiques, sont celles de Saxon, de Challes, de Wildegg et les eaux-mères des salines <sup>(1)</sup>, dont nous ne savons encore chez nous tirer aucun parti. Les eaux-mères de Salins, de Bex, de Saline (Béarn), de Kreuznach, de Nauheim, sont les plus connues. Ces eaux-mères se rattachent plutôt aux médications bromurée et chloruro-sodique qu'à la médication iodée.

considéré, il y a une dizaine d'années, par Malet, comme un substitutif utile de l'iodure de potassium dans le traitement de la scrofule.

II. *Préparations pour l'usage externe.* On peut employer les iodiques en bains, pommades, gargarismes, sachets.

1° *Bains* — Les bains iodurés se préparent ainsi :

℞ Iode.....	8 à 15 gram.
Iodure de potassium....	15 à 50 —
Eau.....	500 —

Verser dans l'eau d'un bain préparé dans une baignoire en bois.

Pour les enfants, on emploie de 1 à 4 grammes d'iode et 4 à 10 grammes d'iodure de potassium.

2° *Pommades.* Les pommades iodiques se préparent avec :

- a. — L'iodure de potassium (2 à 4 grammes par 30)
- b. — L'iodure de plomb (4 à 8 grammes par 30).
- c. — L'iodoforme (2 à 4 grammes par 30 de cérat).

3° *Gargarisme.* Le gargarisme ioduré de Ricord est ainsi formulé :

℞ Teinture d'iode.....	4 grammes
Iodure de potassium.....	40 centigrammes
Eau distillée.....	250 grammes

4° *Sachets résolutifs* (Trousseau et Reveil) :

℞ Éponges calcinées en poudre.....	200 grammes
Iodure de potassium.....	50 —
Sciure de bois en poudre très-fine	250 —

On mêle par petites portions ; on conserve dans un flacon bien bouché. On introduit de 15 à 20 grammes de cette poudre dans un sachet de toile fine ou de soie, que l'on pique. Ce sachet, porté nuit et jour pendant plusieurs mois, est renouvelé chaque semaine.

<sup>(1)</sup> 752. On se sert de ces *eaux-mères* en en versant de 4 à 20 litres dans l'eau d'un bain (pour un adulte), ou en se servant, pour le même usage, de 1 à 4 kilogr. de sels provenant de l'évaporation des eaux-mères des salines.

## ARTICLE II. — BROMIQUES

J'insisterai avec détails sur l'emploi du brome à titre de médicament antiscrofuleux, parce que cet agent est tombé aujourd'hui dans un discrédit immérité ; mais je dois dire auparavant quelques mots de l'action physiologique de cette substance, dont l'histoire médicale est encore loin d'être faite.

Le brome est la base et le principe actif de tous les médicaments dits *bromiques*, que l'on peut diviser en trois groupes : 1° ceux dans lesquels le brome intervient seul ; 2° ceux dans lesquels son association avec une base (potassium, sodium, ammonium) masque quelques-unes de ses propriétés locales, sans probablement altérer beaucoup son action générale sur l'économie (bromures de potassium, de sodium, d'ammonium) ; 3° d'autres composés salins dans lesquels la base a une action médicamenteuse propre (bromure de fer, bromure de mercure, bromure de cadmium, bromhydrate de quinine, bromure d'or, etc.). N'est-ce pas tout confondre que d'englober dans une même description les effets physiologiques de médicaments aussi dissemblables ?

Les expériences de Frank, de Butzke, de Fournet (*Journal général de médecine*, 1838, t. XIV, p. 87-94), ont montré que le brome pur a sur la peau une action irritante locale, même assez vive. Ces vapeurs sont fortement irritantes pour le nez et les yeux ; elles provoquent du larmoiement, du coryza, de la toux et une sensation d'oppression analogue à celle qui est produite par le chlore, et qui dépend vraisemblablement d'un état de spasme des muscles de Reisseissen ; on éprouve une sensation d'âcreté sur la muqueuse buccale, de chaleur, comparée par un malade de Fournet (obs. I) à celle que produit un petit verre de rhum ; elle se généralise quelquefois davantage et se perçoit à la gorge et le long de l'œsophage, comme Butzke l'a observé sur lui-même, après avoir pris une goutte et demie de brome dans une demi-once d'eau. (Pereira, *the Elements of Materia medica and Therapeutics*, vol. I, p. 418.) Ce dernier observateur a éprouvé de la chaleur épigastrique et de légères coliques, qui montraient que cette action topique se prolongeait jusqu'à la surface de l'estomac et de l'intestin. Il serait aussi impossible de refuser au brome une action irritante locale que de faire dériver ses effets généraux de cette influence, comme on a voulu le faire sous l'empire des idées broussaisiennes. Des envies de vomir, *mais sans vomissement*, et disparaissant, d'ailleurs, quelques minutes après l'administration du brome, se rattachent en partie à cette action locale, en partie à l'odeur